

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Atlas Hotels Property Morocco SA » de la société « Meeting Point Hotels Morocco SA » à travers l'acquisition de 50% restants de son capital et des droits de vote y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « Atlas Hotels Property Morocco SA » ;
- **La cible :** « Meeting Point Hotels Morocco SA ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés**

- Marché de l'hébergement hôtelier de catégorie 4 étoiles à Marrakech.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 juin 2025.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Atlas Hotels Property Morocco SA » de la société « Meeting Point Hotels Morocco SA » à travers l'acquisition de 50% restant de son capital et des droits de vote y afférents.

« Atlas Hotels Property Morocco SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à Marina Casablanca, Tour Ivoire 1, 8ème étage, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 30515. Elle est spécialisée dans le développement et l'exploitation d'actifs hôteliers au Maroc. Elle intervient dans la rénovation, le repositionnement et le développement de nouvelles unités hôtelières.

« Meeting Point Hotels Morocco SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à Douar Bouchareb Route Targa, Marrakech, immatriculée au Registre du Commerce de Marrakech sous le numéro 79121. C'est une entreprise commune entre la société « Atlas Hotels Property Morocco SA » et le groupe « FTI Touristik GmbH ». Elle est active sur le marché de l'hébergement hôtelier à Marrakech de catégorie 4 étoiles où elle est propriétaire de l'hôtel LabrandaTarga Marrakech qui est un hôtel de catégorie 4 étoiles avec une capacité de 239 chambres.

Fait à Rabat le 05 juin 2025